



## Expression des élus CGT au comité d'établissement de Cléon.



Lundi 30 mai 2016

## Compte rendu de CE du 25 mai 2016

### Information et consultation en CE sur le projet de licenciement d'un élu CGT : Alex.

Après 3 heures de débat, nos doutes se confirment, la direction n'a que des broutilles à reprocher à Alex.

**La vraie raison, c'est qu'Alex, militant CGT, est dans un secteur difficile, avec 80% d'intérimaires, et qu'il intervient régulièrement dans le cadre de son mandat de CHSCT sur les conditions de travail des salariés. Evidemment, ça ne plait pas !**

**Nous reviendrons en détail sur ce dossier.**

#### **La suite de la procédure:**

- En CE, la CGT, la CFDT, la CFE/CGC ont voté contre le licenciement.
- La direction a maintenant 15 jours pour envoyer le dossier à l'inspection du travail.
- L'inspection du travail va mener une enquête et aura 2 mois pour donner sa position.
- Ce sera ensuite, en fonction de la décision, au ministère de donner son avis....

**Nous vous tiendrons informés sur cette procédure scandaleuse engagée par la direction !**

**Il va falloir, à un moment ou à un autre, que les salariés de Cléon interviennent dans ce dossier...**

**La répression syndicale contre les élus CGT, ça suffit !  
*La direction prépare-t-elle déjà les élections de 2017 ?***

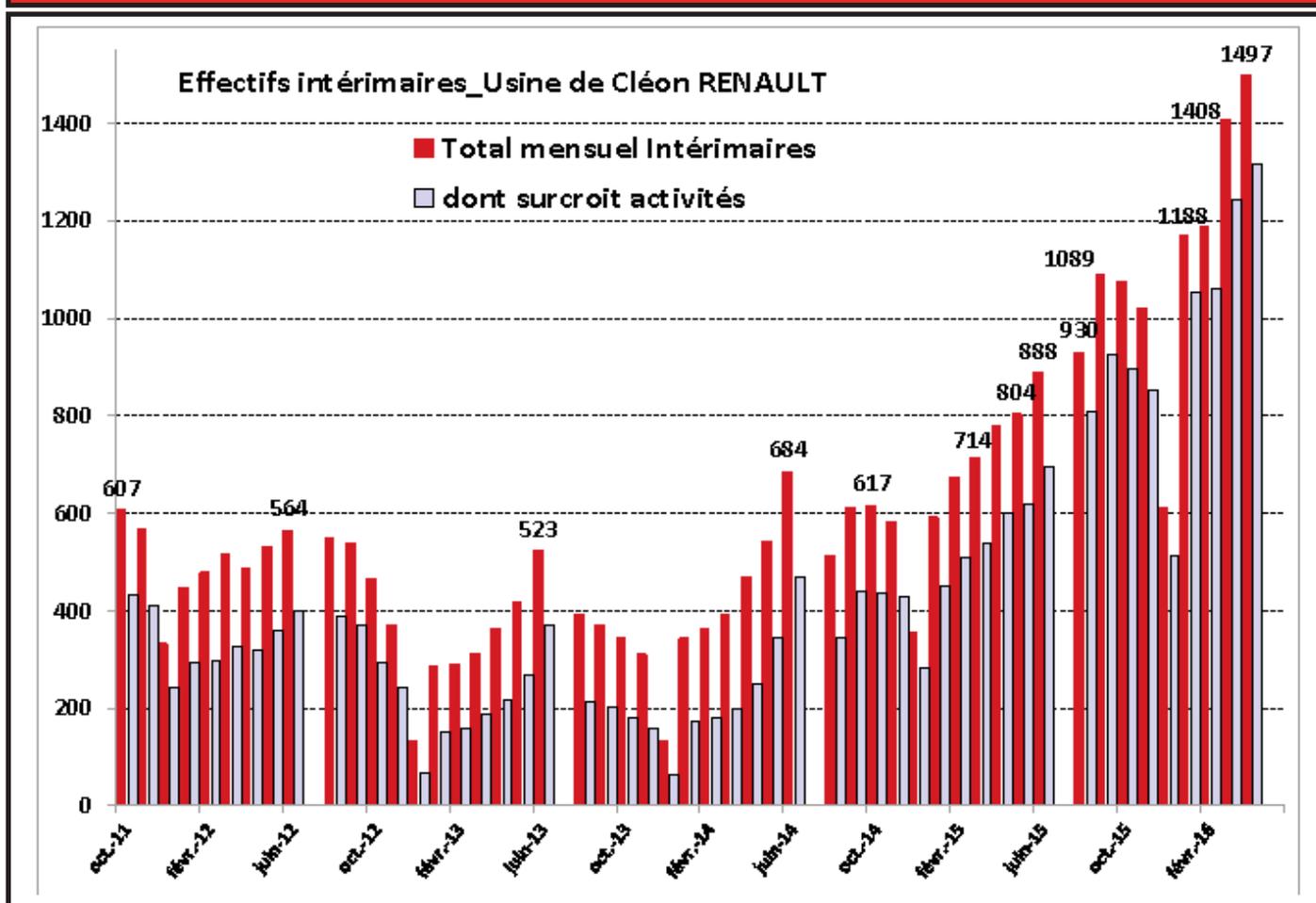
## Augmentation des volumes, des ventes et de la précarité.

### A Cléon: des effectifs en CDI qui baissent et une précarité qui explose.

Embauches en 2016:

- 158 embauches en 2016 : 150 MOD et 8 MOS, 70 CDD et 110 apprentis. Un bon début, mais même pas suffisant pour remplacer les départs de l'année....

**1 497 intérimaires à Cléon à fin avril :  
de record en record !**



Un nouveau record pour Cléon :

- **1 497** intérimaires.
- **1 316** en «soi-disant» surcroît temporaire d'activité.
- **150** en remplacement d'absents.

1 497 intérimaires, 158 embauches en 2016 , ça ne fait pas le compte. La direction doit embaucher massivement à Cléon.

## Précarité à Cléon: la CGT saisit l'inspection du travail.

La situation de l'intérim à Cléon, comme sur le groupe, n'est pas tenable. Pour les élus CGT, pas de doute, il s'agit d'utilisation abusive de main d'oeuvre précaire.

En comité d'établissement, les élus de CE CGT ont soumis au vote en CE une délibération pour saisir l'inspection du travail, en vertu de l'article L2323-59 du code du travail.

### **Vote de la délibération pour saisir l'inspection du travail:**

Nombre de votants : **11.**

- Favorable: **8 (7 CGT et 1 CFDT).**
- Défavorable: **0**
- Abstention: **3 (CFE/CGC)**

**Visiblement, que des salariés puissent rester précaires toute leur vie ne pose pas de problème à certains !!!**

#### **ARTICLE L2323-59:**

*Lorsque le comité d'entreprise a connaissance de faits susceptibles de caractériser un recours abusif aux contrats de travail à durée déterminée, aux contrats conclus avec une entreprise de portage salarial et au travail temporaire, ou lorsqu'il constate un accroissement important du nombre de salariés titulaires de contrats de travail à durée déterminée et de contrats de mission, **il peut saisir l'inspecteur du travail.***

*Sans préjudice des compétences qu'il détient en vertu des articles L. 8112-1 et suivants et de l'article L. 8113-7, **l'inspecteur du travail adresse à l'employeur le rapport de ses constatations.***

*L'employeur communique ce rapport au comité d'entreprise en même temps que sa réponse motivée aux constatations de l'inspecteur du travail. Dans sa réponse, l'employeur précise, en tant que de besoin, les moyens qu'il met en oeuvre dans le cadre d'un plan de résorption de la précarité destiné à limiter le recours à ces formes de contrats de travail.*

*A défaut de comité d'entreprise, les délégués du personnel peuvent exercer les attributions conférées au comité d'entreprise pour l'application du présent article.*

## Information et consultation sur l'avenant à l'accord d'intéressement local.

Lors de la mise en place de l'accord en 2014, la CGT avait été claire, elle l'a encore été cette année : la CGT avait refusé de signer un accord, issu de l'accord de compétitivité du 13 mars 2013, mais n'avait pas utilisé le droit d'opposition que les salariés de Cléon lui avaient donné lors des élections pour s'opposer à cet accord.

**En clair, la CGT a fait en sorte que les salariés de Cléon puissent toucher la prime d'intéressement en 2016.**

**Ça n'a pas plu à certains: grosse colère d'un élu CFDT en séance, reprochant aux élus de CE CGT de ne pas aller au bout de leurs idées...**

**«Très colère» l'élu CFDT, il espérait sûrement que la CGT allait bloquer cet accord et ainsi priver les salariés de leur prime... ce qui leur aurait permis de faire des tracts anti CGT:**

**On imagine les titres «- 1000 euros à cause de la CGT...»**

**Les élus de CE CGT n'ont pas été élus pour ça !!**

La CGT ne s'est pas opposée à l'application de cet accord mais continuera de lutter contre cette prime aléatoire, qui va encore dégrader les conditions de travail des salariés, les opposer et les mettre en concurrence.

Face à ces primes aléatoires, la CGT revendique toujours un treizième mois, soumis à cotisations sociales.

### Vos élus de CE

